

**20.465****Parlamentarische Initiative****Tuena Mauro.****Gesicherte Unterbringung****von staatsgefährdenden Personen****Initiative parlementaire****Tuena Mauro.****Placement sécurisé pour les personnes
présentant un danger pour l'Etat***Vorprüfung – Examen préalable***CHRONOLOGIE**

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 06.12.22 (VORPRÜFUNG - EXAMEN PRÉALABLE)

Antrag der Mehrheit

Der Initiative Folge geben

Antrag der Minderheit

(Pointet, Cattaneo, Gysin Greta, Graf-Litscher, Imboden, Marti Min Li, Mettler, Roth Franziska, Schlatter, Seiler Graf)

Der Initiative keine Folge geben

Proposition de la majorité

Donner suite à l'initiative

Proposition de la minorité

(Pointet, Cattaneo, Gysin Greta, Graf-Litscher, Imboden, Marti Min Li, Mettler, Roth Franziska, Schlatter, Seiler Graf)

Ne pas donner suite à l'initiative

Präsident (Candinas Martin, Präsident): Sie haben einen schriftlichen Bericht der Kommission erhalten.**Pointet** François (GL, VD): Un tel placement sécurisé n'est pas conforme à la Convention européenne des droits de l'homme. Il s'agit d'une mesure administrative qui ferait glisser notre Etat vers un extrémisme sécuritaire inquiétant.

Or nous avons déjà pris en partie cette direction. Vous vous rappelez certainement des discussions lors du débat sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme et surtout du débat tournant autour des limites à ne pas dépasser pour éviter de détruire ce qui fait de notre pays un Etat de droit, à savoir la possibilité pour un prévenu de recourir à la justice. Il faut avouer qu'utiliser l'outil de l'initiative parlementaire pour régler un problème si délicat est pour le moins douteux.

Notre commission, lors de ses travaux sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme, donc il y a deux ans, avait introduit une proposition de placement sécurisé, par 11 voix contre 10 et 4 abstentions. Cette proposition avait été balayée sèchement par notre conseil par 78 voix contre 113. Le Conseil fédéral nous avait tenu un discours très clair sur le danger que représentait un tel concept pour notre Etat de droit.

La Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats s'est penchée le 19 mars sur cette initiative parlementaire de notre collègue Tuena. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle n'a pas été convaincue, puisque c'est à l'unanimité qu'elle propose d'enterrer cette initiative parlementaire.

Je dois avouer que je peine à comprendre la majorité de notre Commission de politique de sécurité. Elle propose une première fois un placement sécurisé et perd sèchement devant le conseil. Notre collègue Tuena



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Wintersession 2022 • Sechste Sitzung • 06.12.22 • 08h00 • 20.465
Conseil national • Session d'hiver 2022 • Sixième séance • 06.12.22 • 08h00 • 20.465

PROVISORISCHE FASSUNG – VERSION PROVISOIRE



fait preuve d'une obstination critiquable mais est suivi par la commission, par 15 voix contre 10. Puis notre commission prend connaissance de la fin de non-recevoir de la commission des Etats et l'ignore par 13 voix contre 10 et une abstention.

Il me paraissait déjà surprenant, lors du premier débat en commission, de revenir sur cette question, mais s'obstiner de la sorte n'est pas un travail sérieux. Je vous invite à considérer le résultat du débat au conseil lors de la discussion sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme et à ne pas nous lancer dans un jeu de ping-pong qui s'avérerait inutile. Je vois en effet mal le Conseil des Etats aller à l'encontre de l'avis de sa commission unanime.

En bref, donner suite à cette initiative parlementaire serait: une attaque inacceptable contre la Convention européenne des droits de l'homme; un tour de passe-passe douteux pour faire avaler au peuple un point que l'on a sciemment enlevé du projet soumis en votation pour en assurer l'acceptation; un signe dangereux indiquant notre volonté de réduire nos droits fondamentaux sous pression de la peur; ignorer les décisions récemment prises par notre conseil.

Ne jouons pas avec nos libertés et nos droits fondamentaux pour grappiller une augmentation ridicule du sentiment de sécurité au risque de perdre et notre liberté et notre sécurité.

Je vous invite à ne pas donner suite à cette initiative parlementaire. Il n'y a pas lieu de mettre en place un système si extrême pour combattre la violence ou le terrorisme.

Tuena Mauro (V, ZH), für die Kommission: Wir mussten kurzfristig einen Abtausch machen. Ich spreche hier als Kommissionssprecher, weil Frau Fiala krank ist. Ich wünsche ihr gute Besserung und hoffe, sie bald wieder in diesem Saal als Kollegin zu begrüssen.

Meine parlamentarische Initiative 20.465, "Gesicherte Unterbringung von staatsgefährdenden Personen", ist immer noch in der ersten Phase. Diese parlamentarische Initiative wurde am 23. September 2020 eingereicht – im Nachgang zu einem terroristischen Akt, der am 12. September 2020 in Morges im Kanton Waadt verübt worden ist.

Die parlamentarische Initiative verlangt eine gesicherte Unterbringung von staatsgefährdenden Personen. Wir haben über diese Massnahme bereits – aber nicht intensiv – am Rande der Beratung des Bundesgesetzes über polizeiliche Massnahmen zur Bekämpfung von Terrorismus (PMT) gesprochen. Obwohl die Kantone einen solchen Artikel gewünscht hatten, hat man ihn aus dem PMT herausgenommen, weil es ein einziges – das möchte ich betonen: ein einziges – Gutachten von einem Professor Donatsch gab, wonach die Massnahme möglicherweise nicht mit der Menschenrechtskonvention kompatibel ist. Ich habe bereits angekündigt, dass ich diesen Punkt wiederaufnehmen und separat klären lassen möchte.

Ich möchte Sie im Namen der Kommissionsmehrheit bitten, in der zweiten Phase intensiv zu klären, wie es mit der Übereinstimmung mit der Menschenrechtskonvention aussieht.

Diese parlamentarische Initiative hat in der ersten Phase in der SiK-N bei der ersten Abstimmung eine Mehrheit erhalten und ist dann der RK-S vorgelegt worden. Diese hat ganz kurz darüber diskutiert; es gab dann keinen Antrag, diese zu unterstützen. Es gab nicht einmal eine Abstimmung. Darüber war ich etwas enttäuscht. Die parlamentarische Initiative ist dann wieder zu unserer Kommission zurückgekommen. Diese hat sie dann nochmals diskutiert. Das ist der Grund, warum sie heute hier nochmals bei Ihnen landet.

Die Kommission hat dieser parlamentarischen Initiative mit 13 zu 10 Stimmen bei 1 Enthaltung Folge gegeben. Die Gegner führten als Argument die Inkompabilität mit der Europäischen Menschenrechtskonvention auf und fügten hinzu, dass wir das Thema schon im Rahmen der Beratung des Bundesgesetzes über polizeilichen Massnahmen zur Bekämpfung von Terrorismus beraten hätten. Die Befürworter argumentierten, dass die parlamentarische Initiative jetzt in der zweiten Phase nochmals intensiv diskutiert werden könne. Dies ist wichtig, weil erstens lediglich ein Gutachten vorliegt und zweitens – es ist mir wichtig, dass Sie das verstehen – dieses Ansinnen den Wünschen der Kantone entspricht, welche das klar gesagt haben, als das PMT sich in der Vernehmlassung befunden hat.

Aus diesem Grund beantragt Ihnen eine Mehrheit der Sicherheitspolitischen Kommission, diese parlamentarische Initiative hier in der ersten Phase jetzt zu unterstützen, damit man die Diskussionen überhaupt erst führen kann.

Addor Jean-Luc (V, VS), pour la commission: De quoi s'agit-il? Il s'agit de mettre en placement sécurisé les personnes qui, dans l'espace public ou privé, appellent, incitent ou encouragent autrui à se livrer à des activités terroristes ou à d'autres actes de violence, que ce soit en Suisse ou à l'étranger, ou annoncent, financent, favorisent ou appellent à soutenir de tels actes ou activités.

Le problème à la base de cette initiative parlementaire est un événement qui s'était déroulé le 12 septembre



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Wintersession 2022 • Sechste Sitzung • 06.12.22 • 08h00 • 20.465
Conseil national • Session d'hiver 2022 • Sixième séance • 06.12.22 • 08h00 • 20.465
PROVISORISCHE FASSUNG – VERSION PROVISOIRE



2020 dans un kebab de Morges. L'auteur de ce texte a ainsi mis le doigt sur une véritable lacune du dispositif – au demeurant approuvé par le peuple – que nous avons mis en place avec la loi sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT). Cette lacune, que cela plaise ou non à certains, subsiste.

La minorité, vous l'avez entendue tout à l'heure, oppose à cette proposition des objections qui sont essentiellement tirées du droit international.

Mais n'oublions pas une chose: nous nous trouvons face à des gens qui ne reconnaissent pas, du moins pour nombre d'entre eux, la légitimité de notre ordre juridique et que l'on fait bénéficier de la rigueur de ce même ordre juridique, et cela au préjudice des citoyens. Donc en quelque sorte – c'est l'opinion de la majorité de la commission – on sacrifie la mission constitutionnelle consistant à défendre la sécurité des citoyens de ce pays pour protéger des gens qui, je le répète, n'ont pour objectif que de le mettre en danger, voire de le renverser. M. Pointet, au nom de la minorité de la commission, estime que le travail ainsi proposé ne serait pas sérieux. Ce qu'il faut bien voir, c'est que la proposition que nous fait M. Tuena dans cette initiative parlementaire comblerait une lacune de notre ordre juridique dans la défense de notre sécurité. Il s'agit donc en quelque sorte d'une question de légitime défense, la nôtre, face à ce type de menace.

La majorité de la Commission de la politique de sécurité ne méconnaît pas les questions juridiques – de procédure notamment – soulevées par cette proposition. Elle considère toutefois que ces questions pourront être approfondies dans une phase ultérieure.

Voilà pourquoi, au stade l'examen préalable, la commission, par 13 voix contre 10 et 1 abstention, vous propose de donner suite à cette initiative. Notre sécurité et celle des gens de ce pays le valent bien.

Präsident (Candinas Martin, Präsident): Die Mehrheit der Kommission beantragt, der Initiative Folge zu geben. Eine Minderheit Pointet beantragt, der Initiative keine Folge zu geben.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 20.465/25876)

Für Folgegeben ... 84 Stimmen

Dagegen ... 105 Stimmen

(4 Enthaltungen)